

2025 -22

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 7 avril 2025, au lieu habituel, à 20h00**
Date de la convocation : 1^{er} avril 2025
Président de séance : M. André BRIVADIS,
Maire**Nombre de conseillers****- en exercice : 12**
- présents : 11
- votants : 10
- absents : 1**Liste des membres : M BRIVADIS André, Maire, M. BLANCHEFORT Fabien, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, M. SPECEL Gérard Adjoints, M. MARION Olivier, M PHILBEE Paul, M VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale, M PHILIPON Pierre, M FAIVRE Thierry.****Absent : M. WENGER Stéphane****Secrétaire de séance : M VIALANEIX Bernard****2025 – 22 Vote du Compte Financier Unique Budget ALSH 2024****Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3****Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget Annexe de l'ALSH présenté par Monsieur LAVERROUX adjoint délégué au centre de loisirs qui peut se résumer ainsi :**

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	I B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	22 641,95	240 442,46	263 084,41
	Recettes réalisées (1)	B	19 578,39	209 287,76	228 866,15
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	10 700,00	266 433,56	277 133,56
	Dépenses réalisées (1)	E	9 597,57	215 920,89	225 518,46
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	9 980,82	-6 633,13	3 347,69
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-11 941,85	25 991,10	14 049,15
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 961,13	19 357,97	17 396,84
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 961,13	19 357,97	17 396,84

Vu le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe ALSH.

2025-22

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de L'ALSH, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ; Après en avoir délibéré le conseil municipal,

A la majorité des suffrages exprimés,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 Du Budget Annexe ALSH ;

DONNE pouvoir à Mr le Maire ou son représentant pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
André BRIVADIS

Le secrétaire de séance



Nombre de votants		10
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	10